



La Convention Internationale des Droits de L'Enfant s'installe à l'École.

[Retour au sommaire](#)

Lettre n°3 - jour 3
Le droit à la protection de la vie privée



Le droit à la protection contre les conflits armés



Illustration : Mylène RALJEVIC

Avant de commencer

Avant d'exploiter les lettres, l'enseignant peut faire rechercher et expliciter aux élèves quelle image symbolise le droit travaillé :

- Quelle image symbolise le droit à la protection contre les conflits armés ? Pourquoi ?
- ou proposer de s'exprimer sur l'illustration du jour.

Fin 2021, **89 millions** de personnes vivaient déplacées de force hors de leur lieu de résidence, dont **27 millions** étaient des réfugiés, c'est-à-dire sous la protection d'un autre pays que le leur.

En mai 2022, le monde a atteint le record peu réjouissant de plus de **100 millions** de personnes déplacées. Cela représente presque 1% de la population mondiale.

Les enfants, qui représentent **3 humains sur 10**, sont plus importants à être concernés par cet exil forcé et représentent **4 déracinés sur 10**.

En France, l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asiles est organisé par les services de l'Etat, des organismes publics, des associations et bénévoles. Tous les enfants en France, même s'ils viennent d'arriver de l'étranger, ont le droit d'être scolarisés.

Article 38- Protection en temps de guerre:

Les enfants ont le droit d'être protégés en temps de guerre. Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut faire partie de l'armée ou participer à des combats.

Article 22- Les droits de l'enfant réfugié:

L'enfant contraint de quitter son pays a le droit d'être considéré comme réfugié. Il sera protégé par le droit international (des lois communes à tous les pays), et par cette Convention, qu'il soit seul, avec ses parents ou d'autres adultes.



La Convention Internationale des Droits de L'Enfant s'installe à l'École.

[Retour au sommaire](#)



Lettre n°3 - jour 3
Le droit à la protection de la vie privée

L'écho des mots

L'enfant est mort

Andrée Chédid

Le village s'est vidé
de tous ses combattants

Rivé à sa mitraillette
dont les rafales de feu
viennent d'achever l'enfant
L'ennemi tremble d'effroi
à l'abri d'un vieux mur

Tout est propre autour :
le ciel
la mer
l'été rieur
les pins

L'ennemi
a lancé loin
par-delà les collines
ses vêtements et son arme
son histoire et ses lois

Pour se coucher en pleurs
à deux pas d'une fontaine
sous l'ombre d'un oranger

Près du corps de l'enfant.

Promesse

Laëtitia Sioen

Je construirais un refuge
Et un jardin d'abondance
Quand nos pas en exils
Seront arrêtés
Je ferais réconcilier les êtres
Et ouvrir le cœur des géants
Quand nos enfants
Seront insoumis
Je ferais ruisseler la lumière
Et s'envoler le silence
Quand nos guerres
Seront abolies
Je ferais tracer la route
Et habiter le monde
Quand tous les hommes
Seront réconciliés

Autres poèmes en références:

- ***Enfants de la guerre*,**
Véronique Audelon
- ***Il y a*,**
Guillaume Apollinaire
- ***Le Dormeur du Val*,**
Poème écrit par Rimbaud en 1870.
Il avait tout juste 16 ans

Cause des Enfants



La Convention Internationale des **Droits de L'Enfant** s'installe à l'École.

[Retour au sommaire](#)

Lettre n°3 - jour 3
Le droit à la protection de la vie privée



Nos droits **En débat** - En action

Nos droits en débat

Rappeler les règles du débat :

- ▶ Nous avons le droit de dire ce que nous pensons, de changer d'avis, le droit de ne rien dire si nous ne voulons pas nous exprimer. Nous écoutons celui qui parle. Tout est juste et intéressant.
- ▶ Les participants se mettent en cercle, assis sur des chaises ou au sol.
- ▶ L'animateur du débat pose une question au groupe. Pour y répondre, nous ferons tourner un bâton de parole. Seul celui qui a le bâton peut parler. Les autres écoutent.
- ▶ Une même question peut se traiter en 3 tours de groupe maximum. L'animateur peut éventuellement relancer ou recentrer les échanges.
- ▶ Ensuite, nous changeons de question. N'hésitons jamais à reformuler lorsque cela semble nécessaire.

À notre tour, nous ne sommes pas obligés de parler, on peut passer le bâton au voisin, mais il est souhaitable que chacun s'exprime au moins une fois.

L'animateur du débat rappelle l'article de la CIDE ou sa thématique.

Vous pouvez bien-sûr inventer d'autres règles, d'autres modes de débat tant que ceux-ci profitent à l'expression et l'échange d'idées pour un réel moment d'écoute et d'échanges.

L'enseignant peut partir d'une situation d'accueil d'un élève réfugié en classe ou de la vidéo de l'accueil des enfants ukrainiens dans une école italienne, dont le lien est en ressources; et interroger :

“Et nous dans tout ça ?

Qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on ferait dans cette situation ?”

« Une image vaut mieux que mille mots »:

Une photo pourrait être un point de départ au débat.



Réfugiée de guerre coréenne avec son bébé, 1951
source : Archives nationales américaines -WikiCommons

En références:

En Italie,
[ces réfugiés ukrainiens acclamés par 200 écoliers](#)

Pour des cycles 2,
[un film d'animation bouleversant sur les effets tragiques de la guerre,](#)



Et la vidéo intégrée dans cet [article](#) de l'UNHCR, plutôt pour des cycles 3.

Deux films d'animation:

Lile de Giovanni,
de Mizuho Nishikubo, 2013,



Flee, de Jonas Poher Rasmussen, 2021.





Des sources cinématographiques sont également disponibles:

Le Voyage de Fanny,
Lola Doillon, 2015,

La traversée,
Florence Mialhie, 2021,
lire également l'article correspondant dans A&E n°286, janvier-février 2022 pages 40-41.

Un sac de billes,
Christian Duguay, 2017

La Convention Internationale des Droits de L'Enfant s'installe à l'École.

[Retour au sommaire](#)

Lettre n°3 - jour 3
Le droit à la protection de la vie privée



Nos droits

En débat - **En action**

Nos droits en action

Activité 1: **Enquête**

Les enfants recueillent des témoignages sur les guerres en France et autour, et le déplacement ou évacuation de populations civiles dans les zones frontalières, pour produire un support communicable à l'échelle de la classe ou de l'école: capsule radio ou vidéo, journal, exposition...

Il peut rester des anciens qui ont vécu cette période (par exemple : Nord de la France), la région peut avoir accueilli des réfugiés (exemple de la France Libre). Il s'agirait de faire percevoir par les enfants que le réfugié n'est pas systématiquement étranger, qu'une partie de la population française a été réfugiée. Les bibliothèques, médiathèques, familles, associations et fonds historiques locaux peuvent être des ressources pour chaque école.



Le guide de l'aveugle est extrait du classeur des jeux coop disponible en ligne :

<http://www2.occe.coop/ressource/jeux-coop-classeur>

Activité 2:

Le guide et l'aveugle, jeu coopératif d'éducation à la paix

Ce jeu est basé sur la confiance réciproque et la protection mutuelle.

Une personne a les yeux bandés ; une autre personne la conduit d'abord avec le bras autour de la taille, ensuite par la main, enfin par le bout d'un doigt. Au tour suivant, on permute les rôles.

But du jeu :

- Mener les participants non-voyants le long d'un parcours.
- Permettre de communiquer sans l'usage de la parole
- Développer la confiance au sein du groupe
- Créer de la complicité entre participants

Remarques : Ce jeu peut être fait sur plusieurs séances.

La phase de métacognition est importante pour permettre de décrire les sensations.

Attention : certains enfants ne supportent pas d'avoir les yeux bandés.

Pause réflexive :

- Comment vous sentez-vous ?
- Que permet ce jeu ?
- Que nous apprend-il ?
- Comment le rendre plus facile / plus difficile ?
- Que faisons-nous en plus de jouer ?

Variantes

et prolongements :

- Guider par un doigt seulement et si l'aveugle est confiant, uniquement par la voix !
- Mettre un guide avec 2 joueurs aux yeux bandés !
- La diligence avec 1 cocher et 4 à 6 chevaux aveugles !
- Un joueur aux yeux bandés peut marcher dans l'espace limité par un cercle des autres joueurs qui se donnent la main pour arrêter le joueur aveugle quand il le faut.

Cause des Enfants



La Convention Internationale des Droits de L'Enfant s'installe à l'École.

[Retour au sommaire](#)



Lettre n°3 - jour 3 Le droit à la protection de la vie privée



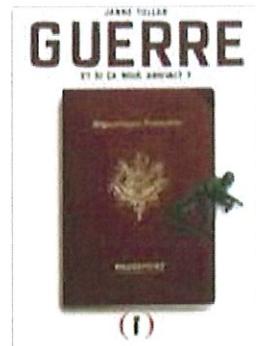
► **UN SAC DE BILLE,**
Joseph Joffo,
ed. JC Lattès, 1973.

Paris, 1941. La France est occupée. Joseph et Maurice, deux frères juifs âgés de dix et douze ans, partent seuls sur les routes pour tenter de gagner la zone libre. A partir de 11 ans.



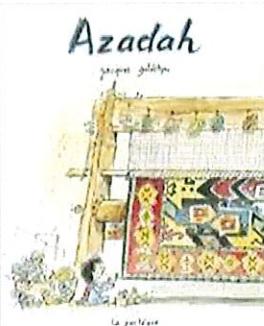
► **Y'A PAS DE PLACE CHEZ NOUS,**
Andrée Poulin,
Enzo Mariano,
Éditions Québec Amérique,
2016.

Ici, on parle des victimes de la guerre qui tentent de migrer vers un nouveau pays pour échapper aux bombes. Ils deviennent des sans-pays qui se promènent avec leur bateau dans des conditions difficiles. Malheureusement, chaque fois qu'ils aperçoivent des terres les gens les chassent en disant « Y'a pas de place chez nous ». Pour feuilleter l'album, [CLIQUEZ ICI](#).



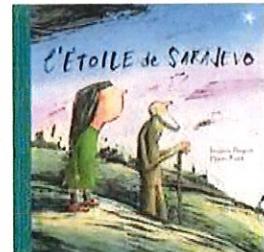
► **GUERRE : ET SI ÇA NOUS ARRIVAIT ?,**
Janne Teller,
Jean-François Martin,
Éditions Des grandes personnes, 2015.

Dans ce petit roman, on nous propulse dans un monde fictif. Et si la guerre se déclenait dans un pays occidental comme la France. Que deviendrais-tu et comment ta vie changerait? C'est ce qui est décrit dans ce livre où l'on voit toutes les épreuves que doivent vivre les gens touchés par les conflits mondiaux.



► **AZADAH,**
Jacques Goldstyn,
Éditions La Pastèque, 2016.

On découvre une petite fille afghane dans son pays en guerre qui vit le départ d'une femme occidentale qui semble compter beaucoup pour elle. Elle la supplie de l'emmener avec elle, mais ce n'est pas possible. La femme part, mais elle décide de laisser à la fillette tous ses bagages. En regardant le contenu du sac, elle a une idée. La jeune fille va créer une montgolfière et elle réussit à partir à l'aventure et à aller explorer le monde.



► **L'ETOILE DE SARAJEVO,**
Jacques Pasquet et
Pierre Pratt,
Éditions Dominique et compagnie, 2008.

Une réalité un peu différente, on se déplace en Bosnie où les conflits font rage dans l'univers d'Amina. On la retrouve dans une cave où elle tente d'oublier les bruits de guerre en se remémorant des souvenirs heureux. Puis, alors que sa mère est endormie, elle décide de sortir dehors car elle étouffe. Quel choc en voyant comment son univers a changé.

Autres ressources:

En chanson:

"Manhattan-Kaboul",
Axelle Red/Renaud

"Parce qu'on vient de loin",
Corneille

"Enfants de guerre",
Charles Aznavour

"Renez chez vous",
Big Flo et Oli

En images :



Refugiée de guerre Coréenne et son bébé 1951

En vidéo :

Belfast,
de Kenneth Branagh, 2021

Cause des Enfants

La Convention Internationale des Droits de L'Enfant s'installe à l'École.

[Retour au sommaire](#)



LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (version simplifiée)

- Art. 1.** Jusqu'à 18 ans, tu es un enfant.
- Art. 2.** Tous les enfants ont les mêmes droits.
- Art. 3.** Tu as droit au bien-être.
- Art. 4.** Tu as le droit d'exercer tes droits.
- Art. 5.** Tu as le droit qu'on t'aide à apprendre.
- Art. 6.** Tu as droit à la vie.
- Art. 7.** Tu as droit à un nom et à une nationalité.
- Art. 8.** Tu as le droit qu'on protège ton identité.
- Art. 9.** Tu as le droit de vivre avec tes parents.
- Art. 10.** Tu as le droit de retrouver ta famille.
- Art. 11.** Tu as le droit de te déplacer en toute liberté.
- Art. 12.** Tu as droit à la liberté d'opinion.
- Art. 13.** Tu as droit à la liberté d'expression.
- Art. 14.** Tu as droit à la liberté de pensée et de religion.
- Art. 15.** Tu as le droit de rejoindre d'autres groupes.
- Art. 16.** Tu as le droit d'avoir une vie privée.
- Art. 17.** Tu as droit à l'information.
- Art. 18.** Tes parents sont responsables de toi.
- Art. 19.** Tu as le droit à la protection contre les mauvais traitements.
- Art. 20.** Tu as le droit à la protection si tu n'as pas de famille.
- Art. 21.** Tu as le droit à l'adoption.
- Art. 22.** Tu as le droit à la protection si tu as dû fuir ton pays.
- Art. 23.** Tu as droit à des soins spéciaux si tu as un handicap.
- Art. 24.** Tu as droit à la santé et à des soins médicaux.
- Art. 25.** Tu as le droit qu'on s'occupe de toi en cas de placement dans un centre.
- Art. 26.** Tu as droit à une aide de ton pays si tes parents sont pauvres.
- Art. 27.** Tu as le droit à la protection contre la pauvreté.
- Art. 28.** Tu as le droit d'aller à l'école.
- Art. 29.** Tu as le droit qu'on t'apprenne à te débrouiller dans la vie.
- Art. 30.** Tu as le droit à la protection si tu fais partie d'une minorité.
- Art. 31.** Tu as droit aux loisirs, au repos et au jeu.
- Art. 32.** Tu as le droit à la protection contre le travail des enfants.
- Art. 33.** Tu as le droit à la protection contre la drogue.
- Art. 34.** Tu as le droit à la protection contre l'exploitation sexuelle.
- Art. 35.** Tu as le droit à la protection contre la vente d'enfants.
- Art. 36.** Tu as le droit à la protection contre les autres formes d'exploitation.
- Art. 37.** Tu as le droit à la protection contre la torture et l'emprisonnement.
- Art. 38.** Tu as le droit à la protection contre la guerre.
- Art. 39.** Tu as le droit qu'on t'aide si on t'a fait du mal.
- Art. 40.** Tu as le droit à une justice adaptée à ton statut d'enfant.
- Art. 41.** Tu as le droit à la protection par les lois de ton pays.
- Art. 42.** Si les lois de ton pays protègent mieux les droits que ce que prévoit la Convention, ce sont elles qui doivent être appliquées.

Ceci est une version vulgarisée et simplifiée de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989. La deuxième partie de la CIDE relative à sa promotion et ses dispositions d'application n'est pas reprise ici.



Source :
[Amnesty international Jeunes Belgique](#)